

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 11 juin 2013 Compte rendu sommaire

Présents : MM PELISSIER Christian, GUIRAUD Gérard, GOTTI Lydia, MONSERAT Laurent, VIALADE Florent, NAYRAL Nicolas, VIDAL Monique, VIALADE Régis, JARDIN Christelle

Absents (représentés) : MM PEIX Cristel

Absents : MM BONHOURE Bérénger

○ **REVISION SIMPLIFIEE DU PLU**

Le conseil municipal approuve la révision simplifiée du PLU, concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur les zones de « Peyreto-Puget Haut » et « Cayre-Caylejac ».

Madame Lydia GOTTI, conseillère municipale, n'a pas pris part au vote.

○ **REVISION GENERALE DU PLU**

Le conseil municipal valide les zones à urbaniser dans le PLU :

- Co de Mage : environ 1 hectare 20, parti de la parcelle A 354.
- Secteur Pech de Bouille : parcelles A 1677, 753, 752, 751.
- Secteur Co d'Arcis Sud : parcelle A 292 + bande de 30m le long de la route communale (parcelle A 1400)
- Secteur de la Coudière : une partie de la parcelle A 1312, parcelles A 3, 4 et 1.

Le conseil municipal souhaite que la commune achète les parcelles de Pech de Bouille et Mage et autorise le Maire à signer une convention de concours technique avec la SAFER pour négocier les transactions immobilières, sous réserve du classement de ces parcelles en zone constructible.

Le conseil municipal accepte les conditions financières qui s'élèvent à 1500 € HT par parcelle.

○ **DECISION BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Voirie : Ecart : + 10 000 € (dépense)
 Village : + 5 000 € (dépense)
 + 13 000 € (recette, subvention du Conseil général)

Fonctionnement : + 10 368 € (dépense)
 + 10 368 € (recette)

Budget eau assainissement : + 1 € (dépense, article 6811)
 + 1 € (recette, article 7012)

○ **SYNDICAT LAURAGAIS AUDOIS**

Le conseil municipal accepte la modification des statuts du SLA relative à la « gestion des transports publics occasionnels des enfants concernant le trajet Ecole / ALAE.

○ **RAPPORT DELEGATAIRE EAU ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport du délégataire de l'eau et de l'assainissement.